



ARRÊTÉ N° 2022-035

**instituant une commission locale de contrôle
à l'occasion de l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022**

Le préfet délégué pour l'égalité des chances

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral,

VU la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 modifiée, relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel,

VU le décret n° 2001-213 du 8 mars 2001 modifié, pris en application de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962, instituant la commission nationale de contrôle,

VU le décret du 28 octobre 2020 portant nomination M. Xavier DELARUE, en qualité de préfet délégué pour l'égalité des chances auprès du préfet du Val-d'Oise,

VU le décret n° 2022-63 du 26 janvier 2022 relatif à la composition et au siège de la Commission nationale de contrôle instituée par le décret n° 2001-2013 du 8 mars 2001,

VU le décret n° 2022-66 du 26 janvier 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection du Président de la République,

VU l'ordonnance du premier président de la cour d'appel de Versailles,

VU le courriel du représentant du groupe La Poste,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er} : A l'occasion de l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022, il est institué, dans le département du Val-d'Oise, une commission locale de contrôle relevant de l'autorité de la commission nationale de contrôle de la campagne électorale en vue de l'élection présidentielle.

Article 2 : La commission est composée comme suit :

Pour le 1^{er} tour :

- | | |
|---|-----------------------|
| - M. Didier FORTON | Président (titulaire) |
| Premier vice-président du tribunal judiciaire de Pontoise | |
| - Mme Céline MARTINI | Présidente suppléante |
| Juge d'instruction au tribunal judiciaire de Pontoise | |

- M. Denis RICHARD,
Chef du bureau de la réglementation et des élections
à la préfecture du Val d'Oise Membre
- M. Hakim SOUAIDI,
Expert transport de la Poste Membre titulaire
- M. Gautier CALLEWYN
Expert du dernier kilomètre à La Poste Membre suppléant
- Mme Stéphanie FERRON
Adjointe au chef du bureau de la réglementation
et des élections – préfecture du Val-d'Oise Secrétaire

Pour le second tour :

- Mme Céline MARTINI
Juge d'instruction au tribunal judiciaire de Pontoise Présidente (titulaire)
- M. Didier FORTON
Premier vice-président du tribunal judiciaire de Pontoise Président suppléant
- Mme Stéphanie FERRON
Adjointe au chef de bureau de la réglementation
et des élections – préfecture du Val-d'Oise Membre
- M. Hakim SOUAIDI,
Expert transport de la Poste Membre titulaire
- M. Gautier CALLEWYN
Expert du dernier kilomètre à La Poste Membre suppléant
- M. Denis RICHARD,
Chef du bureau de la réglementation et des élections
à la préfecture du Val-d'Oise Secrétaire

Article 3 : le siège de la commission est fixé en préfecture du Val-d'Oise, 5 avenue Bernard Hirsch à CERGY.

Article 4 : Les représentants des candidats peuvent participer avec voix consultative aux travaux de cette commission.

Article 5 : La commission sera installée le 18 mars 2022 et se réunira en préfecture.

Article 6 : Pour permettre à la commission d'assurer l'expédition de la propagande dans les délais prévus par l'article R34 du code électoral, les candidats devront remettre à la commission les exemplaires imprimés de leur circulaire **avant le lundi 28 mars à 11 heures 00** pour le premier tour, et **avant le vendredi 15 avril à 15 heures 00** pour le second tour. Le lieu de livraison de la propagande est le suivant :

DIFFUSION PLUS
Autoroute A13 – Sortie 17
Les Champs Chouette
27600 SAINT-AUBIN-sur-GAILLON

La commission n'est pas tenue d'assurer l'envoi des imprimés remis postérieurement à ces dates. Les circulaires dont le format, le libellé ou l'impression ne seraient pas conformes aux textes types ne seront pas acceptées par la commission.

Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture et les présidents de la commission locale de contrôle, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy le 11 mars 2022

Le préfet délégué pour l'égalité des chances



Xavier DELARUE